



DEMANDE D'AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Où déposer ? Hôtel de Ville, 50 rue Jean Jaurès – 59155 Faches-Thumesnil

ou par courriel : evenementiel@ville-fachesthumesnil.fr

N° d'enregistrement courrier : |_|_|_|_| / |_|_|_|

A - Le demandeur :

☐ Particulier

☐ Service

☐ Commerçant

☐ Association

Nom : Prénom :

Dénomination : Représentée par :

Adresse : Numéro Extension Nom de la voie :

Code postal : |_|_|_|_|_| Localité :

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Courriel :@.....

Pour éviter tout risque d'erreur, merci de bien orthographier votre adresse courriel

B - Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Dénomination : Représentée par :

Adresse : Numéro Extension Nom de la voie :

Code postal : |_|_|_|_|_| Localité :

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Courriel :@.....

Pour éviter tout risque d'erreur, merci de bien orthographier votre adresse courriel

C - Localisation du site concerné par la demande :

☐ Adresse du demandeur

☐ Adresse du bénéficiaire

☐ Autre adresse : numéro : Extension : Nom de la voie :

D - Objet de la demande (*)

☐ Dépôt de matériaux / matériel – préciser sa nature :

☐ Stationnement provisoire (Food Truck, Forain, ...)

☐ Stationnement de véhicule : préciser :

☐ Occupation commerciale non soumise à redevance (Food Truck, Forain, ...)

☐ Occupation Domaine public pour événement / manifestation : préciser :

☐ Autre (précisez) :

E – Emprise au sol / Dimensions de l'installation (à renseigner impérativement)

Longueur : Largeur : Hauteur :

F - Besoins souhaités :

☐ Sur espaces verts

☐ Sur trottoir

☐ Sur parking

☐ Sur chaussée (occasionnant gêne de la circulation)

G - Date(s) et heures prévue(s) :

Du |_|_|_|_|_| à |_|_|_|_|_| H |_|_|_| au |_|_|_|_|_| à |_|_|_|_|_| H |_|_|_|

Dans l'éventualité d'un délai supérieur à celui initialement prévu, il s'avère impératif d'en aviser les Services Municipaux au moins 5 jours avant

J'atteste de l'exactitude des informations fournies,

Fait à Faches-Thumesnil,

Demande déposée le : |_|_|_|_|_|

Lu et approuvé,

Signature du demandeur,

- La demande est à transmettre **15 jours avant**, minimum. La délivrance d'un arrêté n'est pas soumise à redevance.